ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

B. M. Flanet vs. J. M. Tujague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4504—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Esclaves, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 février 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Moreau, Bayonne, St. Claude et Chemin des Bayou, mesurant au pied anglais, plus ou moins, soixante-six pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de trente-cinq pieds sur le côté nord-est, attenant à la propriété de Willis et trente-sept pieds quatre pouces sur l'autre côté ou côté sud-est attenant à la propriété de Pierre Bellon, d'après un certificat de mesure fait par M. Bourgeois, et haussé à un acte passé devant Théodore Jurreau, notaire en date du trente mars 1839, de même que les bâtisses et améliorations, etc.

2° Un lot de terre, dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, mesurant vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Royale, sur quatre-vingt dix pied: quatre pouces de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Adquis par Jean Marie Tujague, de la veuve Bénédictine Rosalie Josephine de Bertes, veuve de Marie François Camille Avril, suivant acte passé pardevant Joseph Cavellier, notaire, le 7 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 jan 24, 31 fév 7, 14, 21, 28.

Vincent Miens vs. A. F. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 3560. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, SAMEDI, le 11 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trente certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot numéro six sont quatre-vingt quatre, borné par les rues Canal, Clark et Gasquet et l'Avenue Esagne, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, sur un plan déposé en l'étude de John Ben Sussdorf, notaire, s'étend le numéro 55, conformément au dit plan, les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un forme l'angle de la rue Canal et Clark, vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes.

Les lots deux à cinq inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, chacun; les lots six et vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt-trois se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes; le lot numéro vingt-trois forme l'encoignure des rues Gasquet et Clark; les lots vingt quatre, vingt cinq et vingt-six se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Clark, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente-deux pieds dix pouces et cinq lignes.

Acquis par le défendeur de cette affaire par acte de démembrement de division, conformément à un acte reçu pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, le 8 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

11 janv 18 25, 1 8 11 fév

Mitchell & Hammelsburg Furniture Co. vs Sampson Brothers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 657.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, MARDI, le 7 février 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une moitié indivise d'une certaine portion de terre située sur et formant une partie de la batture faisant face au faubourg Saulet, Premier District de cette ville, dans l'îles comprise entre les rues Front, Robin et Race et le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits de batture et d'accession: ladite portion de terre ayant trente soixante-quinze pieds de face à la rue Front, sur une profondeur et façade à la continuation de la rue Race d'environ cent quatre-vingt-huit pieds sur le fleuve Mississippi.

Titre enregistré livre 97 fo 733, 24 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 jan—6, 13 20 27, 3 7 fév

Isidore Newman vs Mary A. Lott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4191—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 février 1882, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé près de la Louisiane Sugar Refinery, dans le Troisième District de cette ville et mesurant quarante-sept pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Dauphine et mesurant la même largeur à la rue Bourgogne, avec une profondeur de trois cents dix-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes environ, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont élevées et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans cette affaire de Mme Elizabeth Cleo Hermann, veuve de feu Louis Hermann, suivant acte passé pardevant Joseph Cavellier, notaire en cette ville, le 3 juin 1872, enregistré au bureau de transfert, livre No 100, folio [illegible].

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 jan—28—fév 4, 11, 18, 25, 28

L. M. Rumsey & Co. vs. M. C. Porter et alias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —No 4231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Douze lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No quinze borné par les rues Chestnut, Hômer, Valleite et Newton, désignés comme numéros un à onze inclusivement et numéro vingt-deux, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No un mesure trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent vingt pieds. Les lots deux, trois, quatre, sept, huit et neuf mesurent chacun trente-deux pieds cinq lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds de face à la rue Front, sur une profondeur et façade à la continuation de la rue Race d'environ cent quatre-vingt-huit pieds sur le fleuve Mississippi.

Titre enregistré livre 97 fo 733, 24 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 jan—6, 13 20 27, 3 7 fév

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William Garrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5819—Division A. Attendu qu'P. S. Wills administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu William Garrett, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 fév—4, 8, 12

Succession de Mme Antoine St. Wiggins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5128—Division —Attendu que William W. Wigginton a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mrs Antoine St. Wiggins, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 jan—31 4 9 fév

Succession de Catherine Burmer, femme de Anthony Wedge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4364.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Anthony Wedge, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 jan—31 fév 4 9

Santiago Armado vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4363.— Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par B. H. Flespeller, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 fév—3, 7, 12

Succession de Margaretha Glaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 3417—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Casper Glaser, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 jan—29 2, 7 fév

Succession de Henry Glaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3279.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Casper Glaser, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 jan—29—2, 7 fév

Succession de John Behlar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5201—Division —. Attendu que P. S. Wills, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Behlar, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 fév—2, 7, 11

Succession de Joseph Borel Sr. et de Marie Louise St-Martin, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5200—Division —. Attendu que Joseph Borel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Joseph Borel Sr. et de Marie Louise St-Martin, son épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 fév—2, 7, 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Succession de Mme Elizabeth Nesbitt, épouse de Elias R. May.

No 5019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Résidence à l'encanteur des rues Berlin et Perrier.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Il sera vendu à l'enchère, JEUDI, le 2 mars 1882, à midi à la Bourse des Encanteurs, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division —, daté le 26 janvier 1882,

Sept lots de terre, avec les bâtisses, etc, dessus, formant l'angle des rues Perrier et Berlin, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Perrier, Celiemon et Napoléon Avenue. Lot No 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur. Les lots Nos 11, 13, 13, 14, 15 et 16 font face à la rue Berlin et mesurent chacun environ 28 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois, etc.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1882 devront être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bendernagle, notaire.

29jan—29 fév11 18 25 mars2

PAR C. E. GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

Coin St. Pierre et Allée St. Antoine

A proximité de la Cathédrale, des Cours, de la Place Jackson et du Marché Français.

Succession de H. M. Dowlin.

No 3872. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 21, rue Carondelet. SAMEDI, le 11 février 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 9 janvier 1882, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence et magasin en briques à trois étages désignés par le No 4, rue St. Pierre, formant le coin N E des rues St. Pierre et Passage de la Bourse, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse: Exchange Alley; et les rues Orléans, St. Pierre et Chartres.

Le lot est désigné par le No 2 mesurant au pied américain 25 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur et façade de 52 pieds 7 pouces 1 lig. au Passage de la Bourse et 53 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé sur 25 pieds 9 pouces et 3 lignes de largeur sur la ligne du fond d'après un plan de Bourgeard, en date du 29 janvier 1840, déposé en l'étude de Jos Cavillier, notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Termes et conditions—1/2 en plus comptant et le reste à 1 on 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Si pour cent hoserairs l'acquéreur en cas de procès pour en recouvrer le paiement; les améliorations devront être assurées pour un montant égal à la partie de crédit et la police transférée au défendeur des billets; l'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication en déposé de 10 0/0 comptant en acquittant le prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente doit contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation au cas du non paiement des bâtisses. Il s'engagera au remplit par toutes les conditions d'adjudication et passé la vente dans les quinze jours du jour de l'adjudication, il sera considéré en défaut par le fait du non paiement.

Acte de vente pardevant P. E. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 janv—11, 14, 21, 28, fév 4, 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation Arcola.

Une résidence de compagnie très agréable, vaste et ferme pour l'élevage des animaux sur le chemin de fer de St Louis, Chicago et de la Nlle-Orléans, dans la paroisse de Tangipahoa.

Dans l'affaire de Mme L E et M. E. F. Herwig vs leurs créanciers.

No 2299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PARGIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 21 rue du Carondelet. SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 12 janvier 1882, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, comme comme l'appartenant, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent et étant dans la paroisse Tangipahoa, dans l'îlet de la Louisiane et sur la Rivière Tangipahoa; étant la section 44 du canton 3 régulier, et sud-ouest de la Greenburg land, district bornée sur ladite section dans le ponsée de la Illinois Central & Great Western Railroad; s'étendant sur le dit chemin de fer U. G. 49 E 18 pieds distance de la 1 mil 55 chaînes à un endroit sur la rive ouest de la rivière Tangipahoa—pois descendant avec le courant sur la rive droite au main sud; et de la dite section. Pris comme sur l'assurance limite sud 27 40/100 chaînes au point de départ; propriété acquise par Mme K F Herwig, par achat de H. H. Stanley, par devant Charles Stringer, et devant notaire à la Nouvelle Orléans, le 7 août 1883.

Les susdites propriétés comprennent une maison de résidence en bois, combinaison, avec cuisine dépendance, écurie, vacherie avec fosses et toutes autres bâtisses nécessaires.

La propriété est connue par ses aptitudes au pâturage; c'est un admirable lieu de dépôt, de repos, de pâturage, et tous ce qu'il faut pour vaches et après de bêtes à cornes.

Conditions—comptant, sur les lieux. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant G. Ducros, notaire.

30 janv—4, 11 fév, 4 11 mars.

LEON QUEMERE. CHAS. HOE

QUEYROUZE & BOIE,

MANUFACTURIERS DE CIGARES DE

GROGNIERS, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de Pâtisserie,

AUX MAGASINS BLEUS,

Coin Vieille-Levée et Bienville.

Prix—bas. Nlle Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHAS. H. REED.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle résidence

De feu R. W. Rayne, Esq., dans le Sixième District, coin des rues Constantinople et Carondelet, à un lot de la rue St-Charles, avec différents beaux terrains élevés et bien ombragés, prêts à être occupés, avec toutes les améliorations.

Deux magnifiques terrains pour bâtir dans l'Avenue St-Charles, les deux formant le coin St-Charles et Constantinople. Un ayant 100 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 180 pieds de profondeur; l'autre, 120 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 200 pieds de profondeur. Situées dans un quartier désirable et recherché et dans le voisinage des magnifiques résidences de MM. Miller, Keith, Ben Rayne, Bern, Bradford, Hale et autres.

Aussi des Actions.

Des O. L. Rayne vs. Mme Mathilde B. Weeks.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 3756—En partage.

PAR CHAS. H. REED, encanteur.—Bureau 116 rue Gravier—SAMEDI, 25 février 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, lequel ordre a été rendu le 18 janvier 1882, je procéderai à la vente à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

1. Quatorze certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, dans le 6e District de la ville, dans l'îlet No 70, borné par les rues Carondelet, Baronne, anciennement Bacchus, Constantinople et Gén. Taylor. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement, se touchant chacun et mesurant comme suit: les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les terrains 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les terrains 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain 11, 30 pieds de face à la rue Baronne sur 121 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; le terrain 12, 34 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et 121 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Gen Taylor, avec une largeur dans le fond de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 pointes, le dit terrain formant l'encoignure des rues Baronne et Gen Taylor. Le terrain 13, 30 pieds 7 pouces face à la rue Gen. Taylor, sur 70 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté qui se rapproche de la rue Baronne, et 74 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se divise du terrain 14, et 30 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Le terrain 14, 30 pieds 7 pouces face à la rue Gen Taylor, sur 74 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du terrain 13, et 78 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de côté opposé, avec un fond de 30 pieds 4 pouces.

Les améliorations consistent en cette grande et belle maison en bois à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, résidence de feu R. W. Rayne, Esq., presque neuve, bâtie conformément pour demeurer sans égard au sol, et contenant toutes les améliorations que l'art engagerait en vue que l'argent peut procurer—Belle porte d'entrée, avec verre, de grands vestibules au-dessous et au-dessus, et un grand nombre de suite, comprenant des salons à plafond élevé, avec arches élégantes, ventoux des cheminées riches, splendides salles à manger et de belles et élégantes chambres à coucher avec cabinets et salles de bains, aussi une belle cuisine, chambres à domestiques de face à la cour, au-dessus, cabinets, etc. Cours magnifiquement pavées, citernes élevées, larges galeries. Une galerie décorée à deux étages ayant supérieur de l'espace pour chevaux et véhicules. Les terrains vierges d'être entièrement remblayés et ainsi embellis d'arbustes et de jeunes semeurs et prêts dans son ensemble, cette propriété promet de devenir un des séjours les plus agréables de la banlieue.

2 Un certain morceau ou portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Pitt, General Taylor et Constantinople formant le coin de la rue St Charles et Constantinople et Pitt et Constantinople, désigné par la lettre A sur un plan de C. A. Hedin, arpenteur, D. C. S., 21 novembre 1879, annexé à un acte de A. Hero, notaire, 24 avril 1880, et mesure 120 pieds de face rue St-Charles, 200 pieds de profondeur, et de face rue Constantinople, s'étendant jusqu'à la rue Pitt, sur laquelle il a une façade de 120 pieds. Cette propriété comprend quatre pieds de dédit sur la rue St-Charles et quatre rue Pitt, complètement remblayés et ainsi dans la meilleure partie de cette belle rue. Avenue St-Charles; elle touche à la charmante résidence du Dr Hale, à quelques uns de la nouvelle Eglise Méthodiste et est recommandée comme un bon emplacement pour une belle résidence. Le pavé sur la façade est en asphalte.

3 Un certain morceau ou portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Carondelet, Constantinople et Gén. Taylor, formant le coin de la rue St Charles et Constantinople et mesurant 100 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur et façade de 150 pieds sur la rue Constantinople. C'est une des parties les plus belles et les plus agréables qui se trouvent sur l'avenue, elle est sur un terrain rehaussé et dans le voisinage des magnifiques résidences de MM. Bern, Miller, Bradford et autres. Le pavé sur la façade est en asphalte.

4 Immédiatement dans le fond, se trouve un morceau ou portion de terre, dans le même îlet, mesurant 100 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade d'environ 150 pieds entre lignes parallèles, formant le coin des rues Carondelet et Constantinople, et faisant face à la magnifique résidence ci-dessus décrite.

5. Un certain morceau ou portion de terre, (sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations appartiennent exclusivement à Mme Alice C. Hale) dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Pitt, Gen. Taylor et Constantinople, désigné par la lettre B, sur un devis ou certificat de J. A. d'Hémécourt, D. C. S., en date du 21 novembre 1879, annexé à un acte de A. Hero, notaire, 24 avril 1880, et mesurant 74 pieds 7 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 200 pieds de profondeur sur la ligne de côté qui se rapproche de la rue Constantinople, et 200 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gen. Taylor, s'étendant jusqu'à la rue Pitt, sur laquelle il y a une façade de 87 pieds 4 pouces et 4 lignes.

ACTIONS.

132 actions de 215 livres sterling chacune le pas près 875 par actions du capital de Mississippi and Dominion Steamship company, limité.

Une moitié indivise des intérêts dans trois actions du capital de Sun Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, d'après le certificat No 333.

Conditions—Pour les propriétés, comptant.

Actes de vente pardevant A. Hero, jr., notaire public, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront les taxes dues pour l'année 1882 en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Pour les actions, comptant, avant le transfert.

N. B.—Voir les plans à la Bourse.

25 jan 11 25 fév

Succession d'Elizabeth Smith, décédée, femme de W. H. Hunt.

W. H. Hunt, tuteur naturel du mineur W. T. Hunt,

vs.

Theodore S. Smith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 4753.

En partage.

PAR CHAS. H. REED—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 116 rue Gravier—A l'encan, LUNDI, 20 février 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 9 janvier 1882, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Bienville, Barcane, Seconde et Troisième, et comprenant le No 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 10 septembre 1879, et signé de V. D. Stack, ancien notaire. Le dit terrain mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Seconde sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 jan—15 fév 9 19

PAR JAS. P. GUINAULT.

Deux maisons rue Royale Nos 493 et 495

No 139. Dix huitième Cour judiciaire de District pour la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane.

Succession de Jane Dutech, épouse décédée de John Dieu.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 février 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jos H. Thompson, juge de la dix huitième Cour judiciaire de District pour la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, signé le 27 décembre 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Deux lots de terre conjoints désignés par les Nos 1 et 2, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Poète et Bourgogne, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 9 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes environ. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison basse construite sur chaque lot, et devant cette maison se trouve une belle galerie d'entrée sur le côté, cuisine de deux chambres de chaque côté, 2 piterses, lieux d'aisance, etc., etc. Ces deux maisons portent les Nos 493 et 495 rue Royale. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions. Comptant et le balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt par les dits billets payables par l'acquéreur avec toutes les clauses usuelles d'usage. Actes de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les droits de transfert, livre 51 folio 603.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Poète et Bourgogne, désigné par le lot No 7 adjoint, sur le plan du feu Barthélemy Mazicot, arpenteur, en date du 26 juillet 1881, et mesurant 60 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les propriétés décrites dans les paragraphes 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont composées de tout le lot No 5 et la moitié du lot No 7 adjoints, sur le plan du feu Barthélemy Mazicot, arpenteur en date du feu Michel de Armas, notaire en cette ville, ont été adjugées par les Arrêtés Philippe, en date du 4 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Poète et Bourgogne, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 9 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes environ. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison basse construite sur chaque lot, et devant cette maison se trouve une belle galerie d'entrée sur le côté, cuisine de deux chambres de chaque côté, 2 piterses, lieux d'aisance, etc., etc. Ces deux maisons portent les Nos 493 et 495 rue Royale. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions. Comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt par les dits billets payables par l'acquéreur avec toutes les clauses usuelles d'usage. Actes de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les droits de transfert, livre 51 folio 603.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Poète et Bourgogne, désigné par le lot No 7 adjoint, sur le plan du feu Barthélemy Mazicot, arpenteur, en date du 26 juillet 1881, et mesurant 60 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes environ.

Les améliorations consistent en une belle maison en briques à trois étages, divisée en appartements, une cuisine en briques à deux étages ayant une grande chambre au rez-de-chaussée, trois chambres et corridor au premier étage, et deux chambres au-dessus, etc. La propriété jouit de la jouissance du plein pied et trois chambres à l'étage supérieur, cuve, lieux d'aisance, etc. Le propriétaire